

Déclarations de ministres

qu'il n'est pas normal d'avoir des déductions alors que nous recommandions des crédits d'impôt. Et voilà que soudain tout ce qu'on nous accusait de dire devient bien. Le ministre introduit les crédits d'impôt. Il reconnaît que le crédit d'impôt sur les dividendes est une mauvaise chose. Sauf qu'il ne le supprime pas. Il n'en supprime qu'une partie. Il reconnaît que nous avons eu raison de dire que les gains en capitaux devaient être imposés exactement comme n'importe quelle autre forme de revenu. Sauf qu'il perd en quelque sorte le fil de son idée à ce moment-là, et qu'il annonce qu'il va simplement taxer un peu plus lourdement que maintenant les gains en capital. Il va cependant continuer à encourager ce genre de revenus par rapport aux revenus gagnés à la sueur du front des travailleurs, des agriculteurs et des petits entrepreneurs qui paient des impôts sur la totalité de leurs revenus, comme tous les Canadiens devraient en payer sur la totalité de leurs revenus.

Par conséquent, le ministre accepte nos arguments, mais en principe seulement. Dans les faits, dans le concret, il ne va pas assez loin. Quand les gens jugent de l'équité du ministre des Finances, il ne faut pas qu'ils se contentent de le juger sur ses discours, il faut qu'ils le jugent sur ses résultats. Toute proposition visant à réduire les taxes payées par le Canadien moyen de 6 \$ par semaine, mais diminuant de 85 \$ par semaine les taxes payées par les riches, n'est pas une authentique réforme fiscale.

Un Livre blanc qui autorise 60 000 entreprises canadiennes rentables à ne pas payer d'impôt n'est pas une véritable réforme fiscale. Un ensemble de mesures fiscales qui permet aux entreprises de contribuer moins aux recettes du gouvernement en 1990 qu'en 1984 n'est pas une véritable réforme fiscale.

Mais attendez, vont nous dire certains députés, les sociétés vont payer plus. Certes, c'est ce qu'a dit le ministre des Finances. C'est ce qu'il a dit, mais les chiffres disent le contraire.

En 1984, les sociétés ont assuré 20 p. 100 des recettes du gouvernement fédéral sous forme d'impôts sur le revenu et de taxes sur les ventes. En 1990, une fois que ces réformes seront en vigueur, les entreprises ne représenteront que 17 p. 100 de ces recettes. Autrement dit, au lieu de progresser vers un régime plus équitable, nous reculons.

Un programme fiscal qui réduit les impôts d'une majorité de Canadiens en 1988, avec l'intention clairement exprimée de tout reprendre en 1989 dans le cadre d'un changement de la taxe de vente, n'est pas une réforme fiscale. Une proposition qui permet aux riches de recouvrer une plus grande partie de leur revenu que les pauvres n'est pas une réforme fiscale, c'est de la fraude fiscale.

Merci, monsieur le Président. Nous reverrons ce ministre aux prochaines élections. Nous le reverrons à la Chambre. Nous le reverrons au comité des finances et partout dans le pays. Ce programme est une duperie, ce n'est pas une vraie réforme fiscale.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Comme il est 21 h 43, conformément à l'ordre adopté le vendredi 12 juin, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, aux termes du paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 43.)